

Le point de vue des minoritaires (membres du PCF) Pour une section départementale plus active, plus efficace : NON au rapport moral

Tous les syndiqués sont appelés, chaque année, à approuver le bilan d'action présenté par le Secrétaire général de la Section départementale ou à manifester leur désaccord en votant non au Rapport moral.

Pendant 2 ans, nous vous avons appelés à répondre oui. Nous tenions compte de deux faits :

1. — Nous sommes membres du bureau, élus avec nos camarades sur une liste unique, apparemment responsables au même titre de la vie de la section.
2. — Nous pensions que des progrès réguliers vers une vie syndicale plus active, plus démocratique seraient provoqués, encouragés, amplifiés, ainsi qu'à plusieurs reprises nous en avons montré la nécessité.

L'audience, la fermeté, l'autorité d'un Syndicat dépendent du soutien actif, de la participation constante de la grande majorité des adhérents aux décisions prises démocratiquement.

Nous savons que diriger, animer une section départementale est une tâche exigeante, ardue, ingrate parfois. Nous sommes témoins du travail et du dévouement de beaucoup de nos camarades. Mais nous voudrions que dans le cadre des statuts, des structures plus complètes, des méthodes de travail plus rationnelles permettent à notre Section d'affirmer des positions nettes, rigoureuses, après des discussions alimentées par des informations, des comptes rendus, des expériences donnant à chacun la possibilité de décider et d'agir en toute clarté.

Or, nous constatons que :

- le bureau de la Section n'est pas réuni.
- Les commissions administratives et les Conseils syndicaux dont les effectifs sont parfois assez réduits, ont des débats trop souvent confus et sans portée. Ceci expliquant cela.
- La vie des sous-sections ne nous paraît pas suffisamment soutenue, stimulée. Les événements de mai ont montré l'importance des réunions à l'échelon cantonal.
- Les commissions spécialisées n'ont pas une activité régulière.
- La préparation des séances de la C.A.P.D. et du Conseil départemental laisse à désirer. Les délégués du personnel mal informés de problèmes dont l'organisation syndicale n'a pas discuté, sont amenés à entériner des positions de l'Administration aussi graves que la diminution de l'effectif des jeunes accueillis à l'Ecole normale (on passe de 36 à 25) et que la suppression de 34 classes rurales. (Il a fallu les événements de mai pour que la plupart ne soient pas fermées).
- Le comité de grève installé au 7 du boulevard Blaise-Doumerc n'était pas structuré ; son activité était surtout le fait d'initiatives particulières. La période était, certes exceptionnelle. Mais plus nettement aussi sont apparues les insuffisances dans l'organisation de notre section.

— Les remplaçants ne sont réunis que sur la demande pressante de certains d'entre eux, pétition à l'appui, alors que, Veyres avait demandé dès janvier la réunion de la commission des Jeunes qui aurait discuté de leurs problèmes. C'est donc un état d'esprit que nous voudrions voir changer. C'est le sens de notre « non » au rapport moral départemental.

Qu'on ne nous reproche pas de vouloir diviser ou affaiblir Nous traduisons par ce « non » la même préoccupation que ces deux dernières années. Pour des luttes plus difficiles, Il faut un syndicat plus vigilant et plus actif.

J.-L. DEMEURS - A. MALOUBIER.

La réponse des majoritaires Réflexions sur une étrange attitude

(Réponse de LAURENTIE et des responsables appartenant à la tendance
Majorité Nationale du SNI à nos camarades pro-cégétistes, Demeurs et
Maloubier)

Après les événements de mai, au moment où l'union de tous serait plus que jamais nécessaire, nous sommes extrêmement surpris devant le soudain revirement de nos camarades co-listiers pro-cégétistes.

Comment peuvent-ils ne se prétendre qu' «apparemment responsables» alors que Demeurs est secrétaire général adjoint et responsable du Comité Technique Paritaire (comité qui a entériné la décision de la suppression de 34 postes), et Maloubier membre du bureau, chargé de la commission pédagogique ?

Responsables ? Ils le sont à part entière.

Toute initiative a toujours été permise : à l'échelon départemental dans le cadre des commissions spécialisées et administratives ; à l'échelon local au sein des sous-sections.

Nous ne voyons pas quelles méthodes de travail plus «rationnelles», plus «structurées» pourraient être mises en œuvre selon les statuts ! La commission administrative se réunissant le 1^{er} jeudi de chaque mois ; le conseil syndical une fois par trimestre ; et le bureau chaque fois que les circonstances l'ont exigées.

Il nous paraît difficile de concilier un soutien trop «net» et «rigoureux» des sous-sections avec leur liberté d'action et d'expression.

Les commissions départementales d'Action laïque, des C.E.G., des classes de transition et pratiques, et des classes de perfectionnement animées par nos camarades ont eu une activité régulière et efficace. Nous regrettons que la commission pédagogique dont Maloubier est responsable n'ait pas eu une activité semblable. De même nous déplorons que Demeurs, responsable du comité technique paritaire attende maintenant pour demander une information préparatoire à chaque réunion.

Aux mois de mai et juin, dans les locaux occupés de l'Inspection Académique et à son siège de la Maison du Peuple la section départementale avec ses responsables n'a pas cessé, de faire face aux événements, à tel point que toutes les sous-sections ont pu se prononcer dans les délais voulus et en toute connaissance de cause sur la reprise du travail.

Toute initiative a été bien accueillie et appréciée : par exemple la création d'un Fonds de Solidarité, et d'autres, nombreuses, qui ont permis d'assurer la

permanence toujours en parfait accord avec les responsables de la section mêmes minoritaires.

Les intérêts de nos jeunes camarades remplaçants ont été défendus chaque fois que les circonstances l'exigeaient auprès de l'administration et avec leur participation.

C'est nous qui sommes au regret de constater le changement dans l'état d'esprit de nos camarades minoritaires, Nous comprenons mal qu'ils prétendent renforcer l'efficacité d'un syndicat en se livrant à une critique systématique d'une action à laquelle ils ont largement participé. Nous persistons à penser que la force d'un syndicat tient à l'unité de ses adhérents surtout dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Pour nos camarades minoritaires il semble bien que cette conception soit sur le point d'être révisée. Nous saurons tirer les conséquences de cette attitude et nous continuerons d'œuvrer pour un syndicalisme qui a toujours été et restera, EFFICACE, UNITAIRE et REALISTE.

C'est pourquoi, camarades, nous nous (1) engageons à voter OUI au rapport moral départemental.

(1) Un erratum indiquera qu'il fallait lire : « nous VOUS engageons »